

Faire son engrais naturel en réduisant ses déchets de :

- 30 % sur le poids de son bac couvercle gris- ordures ménagères

Pour réaliser votre engrais 100 % naturel en faisant votre propre compost pour les potagers, les plantations ou les plantes d'intérieur, vous pouvez pratiquer le compostage.

Le SICTOM vend pour 15 euros seulement un composteur en bois à venir chercher sur le site de Brevans.



> Je mets quoi dans mon composteur ?

Déchets de cuisine :

- Restes de repas : pâtes, fruits et légumes en morceaux.
- Épluchures, coquilles d'œufs écrasées.
- Marc de café avec filtre papier, sachets de thé.

Déchets de la maison :

- Essuie-tout.
- Certains cartons non imprimés : boîtes d'œufs et rouleaux en carton.
- Fleurs fanées, plantes...

Déchets du jardin :

- Feuilles mortes, tontes de gazon, tailles broyées ou fragmentées.
- Pailles, écorces...

> On évite : reste de viande et poisson, plantes malades ou traitées, papier glacé, fromages et produits laitiers, sauces à base de lait et d'huile. Variez les apports et mélangez le compost régulièrement !

Réunions d'informations sur le compostage et sur le tri proposées aux communes sur demande.

Contact :
prevention@sictomdole.fr

30 % de vos ordures ménagères sont des bio-déchets pour COMPOST que nous devons traiter à l'incinérateur de Lons-le-Saunier.

C'est 50 kg par habitant par an, soit 4 300 tonnes par an dans vos poubelles. Ces 4 300 tonnes représentent l'équivalent de 3 467 voitures !

Nos bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8 h 05 à 11 h 45 et de 13 h 05 à 15 h 45.

- 50 % de l'apport des déchets verts en déchèteries et bennes sur communes



> Le paillage fait maison

Tontes de pelouse :

- laissez sécher 1 à 2 jours puis disposer sur 2 à 3 cm d'épaisseur dans les potagers, au pied des arbres... A renouveler régulièrement

Feuilles mortes :

- jusqu'à 10 cm d'épaisseur, idéal pour les haies, arbustes, rosiers et massifs de fleurs vivaces.

Petits déchets du jardin broyés et séchés :

- sur 5 à 10 cm contre les herbes indésirables.

> ASTUCES :

Laissez sur place les herbes coupées (sauf par temps de pluie) = matière organique sans effort !

Broyez les feuilles avec la tondeuse ou mettez-les dans le compost sans dépasser le volume de bio déchets et en mélangeant.

« Le paillage, c'est le compostage de la nature, il limite les déplacements en déchèterie »

info coronavirus

Que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants et masques à usage unique



- ✓ Dans un sac plastique fermé, à garder 24H avant de le jeter dans les ordures ménagères
- ✗ JAMAIS dans votre bac de tri

Les déchets verts c'est :
116 kg/habitant en 2019, soit 10 040 tonnes.

Objectif :

passer de 116 kg/hab/an à **60** kg/habitant/an

Vous pouvez retrouver de la documentation sur notre site internet www.sictomdole.fr